



**BGL  
BNP PARIBAS**

## **Règlement concours « Job starter – Nouvel emploi Luxembourg »**

### **Article 1 : Dénomination**

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours « **Job starter – Nouvel emploi Luxembourg** ».

### **Article 2 : Durée**

Le jeu-concours est organisé du 22 août au 5 septembre 2017 inclus.

### **Article 3 : Participation au jeu**

Le jeu-concours est ouvert à tous les jeunes actifs ayant un **contrat de travail luxembourgeois** et âgés de **moins de 30 ans**. Une preuve du contrat de travail et la carte d'identité seront demandées aux gagnants. Une seule inscription sera prise en compte par personne.

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### **Article 4 : Modification**

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourra être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

### **Article 5 : Responsabilité**

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

BGL BNP Paribas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle serait amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

Le gagnant reconnaît et accepte que la responsabilité de BGL BNP Paribas ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé au gagnant, ou à des tiers à l'occasion de la réception du gain.

### **Article 6 : Principe du jeu**

Le jeu-concours vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7. Les participants sont invités à remplir le formulaire en ligne sur [www.bgl.lu](http://www.bgl.lu). Dix gagnants parmi les participants seront tirés au sort. Le premier participant tiré au sort, gagnera le premier lot, repris sous l'article 7 ; le deuxième gagnera le deuxième prix et ainsi de suite jusqu'à ce que les 10 gagnants aient été tirés au sort. Ces dix gagnants sont priés de nous envoyer une copie de leur contrat de travail ainsi que de leur carte d'identité.

BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier le nom des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

### **Article 7 : Lots**

Le jeu-concours prévoit de faire gagner les lots suivants :

1. Un séjour dans un hôtel wellness pour 2 personnes
2. Un bon Ikea de 200 EUR
3. Un caddie Cactus de 150 EUR
4. Un diner sur la Moselle pour 2 personnes
5. Un bon Rockhal de 100 EUR
6. Un panier gourmand 100 % luxembourgeois
7. Un appareil Polaroid
8. Un éléphant Luxembourg
9. Un lot de 4 tickets de cinéma
10. Un bon pour le Parc aventure Le'H pour 2 personnes

Plus de détails sur les lots seront communiqués aux gagnants par BGL BNP Paribas. Le prix ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé en espèces.

### **Article 8 : Attribution des lots**

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort le **6 septembre 2017** et sera informé par BGL BNP Paribas **via e-mail. Il est donc conseillé aux participants d'indiquer une adresse e-mail actuelle et correcte.** Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 20 jours calendriers après l'envoi de l'e-mail, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de BGL BNP Paribas.

### **Article 9 : Communications**

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.

Communication

50, avenue J.F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

### **Article 10 : Données à caractère personnel**

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification des ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 9.

**Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable**

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.